

*Date de dépôt: 13 octobre 2008*

## Pétition

### Plus d'expulsion sans relogement

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Les soussignés-e-s, électrices et électeurs dans le canton de Genève, en application de l'article 65 de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847, et des articles 86 à 93 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, appuient la présente initiative populaire non formulée conçue en termes généraux, terme ayant la teneur suivante :

#### **"Plus d'expulsion sans relogement"**

Nonobstant toute décision d'expulsion passée en force de chose jugée et malgré l'expiration des délais accordés en vertu de la loi :

Il ne peut être procédé à l'expulsion de locataires tant qu'une solution de relogement n'ait été trouvée et tant que le taux de vacances des appartements loués dans le canton de Genève est situé au-dessous du seuil de 1,5%.

Il doit être sursis à toute mesure d'expulsion non exécutée à la date du 1<sup>er</sup> octobre de chaque année jusqu'au 15 mars de l'année suivante, à moins que le relogement des intéressés soit assuré dans des conditions satisfaisantes respectant l'unité et les besoins de la famille.

Les éventuels préjudices subits par le propriétaire peuvent faire l'objet d'une indemnisation.

## **Exposé des motifs**

### **Une pénurie de logement sans précédent**

A fin 2006, seulement 0,14% de logements vides, la plupart inaccessibles aux salariés, aux retraités, aux familles monoparentales. Pas de logement pour les jeunes qui quittent le foyer familial, pas de logement pour celles et ceux qui fondent une famille. Rien, rien ! Une pénurie qui est particulièrement appréciée par les spéculateurs immobiliers, car à Genève, le niveau des loyers est le plus élevé de Suisse.

### **La résiliation du bail, l'évacuation**

Deux mois de retard pour le paiement du loyer et c'est la résiliation du bail de l'appartement, puis le Tribunal, puis le Procureur général, puis l'huissier, le déménageur officiel et la mise au garde-meubles de l'Etat de l'ensemble du mobilier et des affaires personnelles. 70 évacuations d'appartement au mois de janvier 2006... un seul logement d'urgence de disponible ! où sont-ils ces locataires ? où sont-ils allés trouver refuge ? La famille est disloquée, on s'expatrie, on se marginalise progressivement. Que de drames humains, de chagrins, de désillusions.

### **Dans la Genève, véritable forteresse du capital financier international**

Cette initiative demande de renoncer aux expulsions d'appartements pendant les mois froids de l'année. Il est profondément inhumain de mettre une famille à la rue lorsque le thermomètre est sous zéro degré. De plus, dans une situation de grave pénurie de logement, il est inadmissible de mettre à exécution une évacuation. L'initiative demande de surseoir aux évacuations tant qu'une solution de relogement, respectant l'unité et les besoins de la famille, n'a pas été trouvée, aussi longtemps que le taux de logements disponibles est inférieur à 1,5% du parc immobilier genevois.

*Le texte ci-dessus a été appuyé par plus de 12600 électrices, électeurs, personnes de nationalités étrangères, domiciliées sur le territoire du canton de Genève. Octobre 2008 (Initiative populaire non aboutie)*

N.B. : 1 signature  
*p.a. Parti du Travail*  
*Section Genève*  
*Monsieur René Ecuyer*  
*Secrétaire Cantonal*  
*Rue du Vieux-Billard 25*  
*Case postale 16*  
*1211 Genève 8*